

Québec, le 25 octobre 2012

## Allocation des bourses d'excellence du CIRPÉE

L'objectif des bourses d'excellence du CIRPÉE vise aussi bien à recruter les meilleurs candidats aux cycles de maîtrise et doctorat en économie, finance, assurances et immobilier qu'à récompenser l'excellence du cheminement des étudiants et étudiantes dirigés par les membres du CIRPÉE. Deux types de bourses d'excellence sont proposées: (i) **bourse d'admission**; (ii) **bourse de recherche**. Les critères proposés varient selon l'année d'étude.

### Volet I. Bourse d'admission

#### I.1 Cycle de maîtrise : \$1000

Les bourses sont octroyées sous demande des directeurs de programmes de second cycle et sous réserve des fonds disponibles. Pour des fins de prévisions budgétaires, les demandes doivent parvenir à la direction du CIRPÉE entre Janvier et février (pour l'année 2012-2013, **au plus tard le 20 février 2013**).

#### I.2 Cycle de doctorat : \$4000

Les bourses sont octroyées sous demande des directeurs de programmes de troisième cycle et sous réserve des fonds disponibles. Pour des fins de prévisions budgétaires, les demandes doivent parvenir à la direction du CIRPÉE entre Janvier et février (pour l'année 2012-2013, **au plus tard le 20 février 2013**).

### Volet II. Prix d'excellence à la recherche

#### II.1 Cycle de maîtrise : \$1000

Le critère proposé est l'acceptation du projet de mémoire pour présentation aux journées d'économie appliquées qui se déroulent au mois de **février**.

#### II.2 Cycle de doctorat

Le prix d'excellence à la recherche vise principalement les étudiants et étudiantes de 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> année de doctorat. Les montants et les critères varient selon l'année d'étude. **Le candidat ou la candidate doit être dirigé ou**

**codirigé par un membre du CIRPÉE et sa recherche doit s'inscrire dans au moins un axe du CIRPÉE.**

Pour les candidats en doctorat 2 (D2), la complétion du projet de recherche doctoral (PRD) est le critère spécifique. Le candidat ou la candidate doit faire la **présentation de ce projet devant ses pairs et un comité composé des membres du CIRPÉE**. Pour l'année 2012/2013, les candidats doivent signifier leur intention de postuler pour ce prix au plus tard le **31 janvier 2013**. Les présentations des PDRs se dérouleront durant la période du **3 au 7 mai 2013**. Les récipiendaires seront informés au plus tard le **20 mai 2013**.

Pour les candidats en doctorat 3, 4 et 5 (D3; D4; D5), le critère principal est la complétion d'un cahier de recherche doctoral (CDR). Le CDR doit avoir la forme d'un **article complet**. Le candidat ou la candidate doit faire la **présentation de ce projet devant ses pairs et un comité composé des membres du CIRPÉE** (première semaine du mois de mars). Pour chaque candidat ou candidate, un maximum de trois (3) CDRs sera considéré de façon séquentielle. On parlera donc de CDR-1, CDR-2, CDR-3. Pour l'année 2012/2013, les candidats doivent signifier leur intention de postuler pour ce prix au plus tard le **31 janvier 2013**. Les présentations des CDRs se dérouleront durant la période du **22 au 26 avril 2013**. Les récipiendaires seront informés au plus tard le **3 mai 2013**.

Le tableau suivant résume les critères de qualification pour le prix d'excellence à la recherche doctorale.

Année d'étude	Critère	Montant
Doctorat 2	PRD	\$500-\$3000
Doctorat 3	CRD-1	\$500-\$3000
Doctorat 4	CDR-2	\$500-\$3000
Doctorat 5	CRD-3	\$500-\$3000
D3;D4;D5	Revised and Resubmit (Niveau minimum CJE)	\$500
D3;D4;D5	Article accepté (Niveau minimum CJE)	\$1000

## Critère d'évaluation des PRDs et CRDs

Évaluation	Valeur de la bourse
Le CRD est un projet de recherche insatisfaisant	0\$
Le CRD est un projet de recherche qui a de bonne chance d'être réalisé dans les délais précisés par l'étudiant	500\$
Le CRD est une version préliminaire d'un essai de doctorat	1500\$
Le CRD est un essai de doctorat satisfaisant	2000\$
Le CRD est un article qui peut être soumis dans une revue dans un délai de quelques semaines	3000\$